

**ARRETE DU MAIRE  
NUMERO 2023-19**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise ENTREPRISE TELECOM SERVICES concernant des travaux d'ouverture temporaire d'une chambre Orange (référence 51573/68) sur la rue des Anémones à l'angle avec le numéro 44 bis avenue du 29 Août 1944 à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du 31 janvier 2023 et jusqu'au 3 mars 2023, l'entreprise ENTREPRISE TELECOM SERVICES réalisera des travaux d'ouverture temporaire d'une chambre Orange (référence 51573/68) sur la rue des Anémones à l'angle avec le numéro 44 bis avenue du 29 Août 1944 à Tinquieux. La chaussée sera rétrécie et une voie sera supprimée au droit du chantier. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Tout dépassements seront interdit. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2** : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3** : L'entreprise ENTREPRISE TELECOM SERVICES sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

**ARTICLE 4** : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,  
L'entreprise ENTREPRISE TELECOM SERVICES.

Fait à Tinquieux le 17 janvier 2023.

Le Maire,

